

CALENDRIER BC/VAE

PRISE EN CHARGE « AU FIL DE L'EAU »

RECEPTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de financement Bilans de Compétences et VAE sont traités « Au fil de l'eau ». Ils peuvent être envoyés à n'importe quel moment de l'année **par courrier en recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante : ANFH – 1 Bd Salvador Allende – CS 60532 – 44105 NANTES Cedex 4

DEMARRAGE DU BILAN DE COMPETENCES OU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Pour tout dossier envoyé par courrier à l'ANFH au cours du mois M (**cachet de la Poste faisant foi**), le calendrier des rencontres avec le prestataire bilan ou VAE pourra débuter au cours du mois M+2.

Exemple :

Un dossier envoyé entre le 1^{er} et le 31 janvier 2026 inclus* pourra débuter **au cours du mois de mars 2026**,
Un dossier envoyé entre le 1^{er} et le 28 février 2026 inclus* pourra débuter **au cours du mois d'avril 2026**
Etc....

* cachet de la poste faisant foi

DELAI DE REPONSE

Une réponse par email sera apportée par la délégation régionale dans les 30 jours **à réception du dossier**. Pensez à bien indiquer votre adresse mail dans le dossier.

Bon à savoir

- Les dossiers dont les dates d'accompagnement bilan ou VAE seront non conformes à cette procédure « Au fil de l'eau » **seront renvoyés par courrier recommandé avec AR à l'expéditeur**,
- Nous invitons les agents qui souhaitent réaliser leur bilan de compétences sur le temps de travail à prévoir un délai supplémentaire afin que leur employeur ait le temps de renseigner sa partie (feuille C du dossier de demande de financement de bilan de compétences).
En effet, l'employeur dispose de trente jours pour vous remettre ce document rempli, cela peut alors compromettre l'envoi de votre dossier dans les temps impartis à l'ANFH (les agents qui souhaitent réaliser leur bilan de compétences **hors temps de travail** n'ont pas à prévoir cette marge supplémentaire).

Vos interlocutrices VAE :

Marion CADIOU – m.cadiou@anfh.fr
Solenn VILLIERS – s.villiers@anfh.fr